



Montreuil, le 16 novembre 2016

Monsieur Marc Guillaume  
Secrétaire Général du Gouvernement  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS SP 07

Objet : Création d'un baromètre social dans les Directions Départementales Interministérielles.

Monsieur le Secrétaire Général,

Conformément aux discussions et aux décisions prises lors de la réunion de travail du 6 octobre 2016 relative à la création d'un baromètre social dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI), la CGT vous adresse par écrit sa contribution aux travaux en cours.

Tout d'abord, la CGT a bien pris note que la base de travail relative à la construction de ce baromètre social est constituée par celui qui a été adopté pour les services du Premier ministre et sur lequel vous trouverez ci-joints les amendements proposés par notre organisation syndicale.

Conformément aux décisions prises lors du groupe de travail du 6 octobre 2016, la CGT accuse réception des baromètres sociaux qui ont été mis en œuvre dans d'autres ministères.

Néanmoins, la CGT réitère sa demande quant à la communication du baromètre social de la DGAFP et dont l'existence et les premiers résultats n'ont toujours pas été portés à la connaissance des organisations syndicales représentatives des personnels de la Fonction publique.

Les organisations syndicales représentatives des personnels des DDI ont été informées que la DGAFP travaille à l'élaboration d'un nouveau baromètre social dont le champ de compétence porte sur les trois versants de la Fonction publique. Vous ne serez pas étonné que notre organisation syndicale réitère sa demande quant à la saisine du Conseil Commun de la Fonction Publique au sujet de ce baromètre social.

Enfin, la CGT tient à vous rappeler que nous sommes toujours dans l'attente de la publication et de la mise en débat du rapport de la mission inter-inspections au sujet du dialogue social dans les DDI.

Comme vous le savez, la CGT a adressé une contribution au sujet des relations sociales dans les DDI comprenant toute une série de préconisations.

La CGT réitère aujourd'hui sa demande quant à la prise en compte des dites préconisations qui ne sauraient se réduire à la création d'un baromètre social dans les DDI.

Pour des raisons multiples et diverses, sur lesquelles la CGT s'est exprimée à de multiples reprises, les agents des DDI sont confrontés à une crise des finalités et des conditions de mise en œuvre de leur travail, dans ses dimensions collectives et individuelle.

C'est pourquoi la CGT propose que le baromètre social puisse porter sur la question du travail au sens large du terme sans le réduire au seul enjeu des RPS.

Dans cet objectif, il s'agirait de se doter d'un socle de questions qui devrait notamment nous permettre :

- De mieux identifier les mécanismes créateurs de la crise du travail.
  
- D'en tirer les enseignements nécessaires afin d'y apporter des réponses.

C'est pourquoi la CGT demande que les résultats produits par le baromètre social fassent l'objet d'une présentation et d'une mise en débat dans les CHSCTC et CTC des DDI, les CHSCT et les CT déconcentrés des DDI, les CHSCT et les CT des administrations et des ministères impactés par les DDI.

De manière plus large, et sans sur-dimensionner la place de ce baromètre social, vous ne serez pas surpris que la CGT considère qu'un tel outil doit être pensé et intégré dans la nécessaire évolution des relations sociales et l'instauration d'une véritable démocratie – démocratie au travail et démocratie sociale – devant permettre la prise en compte des propositions et des revendications des agents et des organisations syndicales.

S'agissant du périmètre du baromètre social, conformément à notre souhait, la CGT a bien pris note qu'il porterait sur l'ensemble des agents, fonctionnaires et agents non-titulaires, qui exercent leurs fonctions dans les 238 DDI. La CGT souhaite que vous puissiez aussi nous confirmer que les cadres seront bel et bien dans le périmètre du baromètre social.

Enfin, la CGT sera particulièrement attentive à ce que les réponses apportées par les personnels interrogés puissent faire l'objet d'une restitution la plus affinée possible.

Pour atteindre un tel objectif, en plus de la restitution globale des résultats, il y a notamment besoin d'une restitution portant sur les différents types de DDI, à savoir les DDT, les DDTM, les DDPP, les DDCS, les DDCSPP, les DRDJSCS.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, l'expression de nos salutations distinguées.

Les représentants CGT au CHSCTC des DDI

Pièces jointes :

- Projet de baromètre social amendé.
- Contribution de la CGT relative au dialogue social dans les DDI.